

mardi 3 novembre 2026

Soutenir les équipes, protéger les personnes

Quand une situation douloureuse touche un service, ce sont des collègues qui la vivent, pas des arguments.

REGION AURA - DISP LYON

Un tract de FO Justice, diffusé à quelques semaines des élections professionnelles, expose la situation d'un collègue du SPIP, de sa conjointe et de leur enfant : violences intrafamiliales, plaintes, suivi pénal de l'auteur. Nous pensons d'abord à cette famille, puis à tous les collègues qui ont découvert ces éléments dans un document public, dans un service où chacun se connaît. Les faits survenus hors du service sont graves et relèvent de la justice. Ils appellent de la protection et du respect, peut-être pas une telle exposition ?

Protéger, c'est d'abord agir sans bruit. Contrairement à ce qui y est écrit, des mesures ont été prises dès que la direction a eu connaissance de la situation : discrétion demandée sur le suivi, convocations organisées pour que les personnes ne se croisent pas. Ces mesures ne s'affichent pas, elles ne sont efficaces que si elles restent discrètes. On peut les juger insuffisantes, c'est un débat légitime. Le collègue a pu ne pas les voir, précisément parce qu'elles sont discrètes. Mais on ne peut pas affirmer qu'il n'y a eu aucune précaution, sans l'avoir vérifié.

Évaluer, ce n'est pas proclamer. Dans notre métier, la dangerosité ne se décrète pas dans un communiqué : elle s'évalue, avec des outils structurés, des regards croisés et des décisions tracées. Nous ne commenterons pas le contenu d'un suivi, le secret professionnel valant pour tous. De même, un dessaisissement repose sur des éléments objectifs et modifie le cadre de la prise en charge, pour la personne suivie comme pour le service : il ne se décide pas sous la pression. Quant à la demande d'explications, ce n'est pas une sanction mais un outil de clarification. Les règles de consultation des applicatifs valent pour tous les agents, dans toutes les situations, y compris les plus douloureuses.

Derrière chaque situation, il y a une équipe. Des collègues, une direction, des relations de travail qui continueront le lundi matin. La colère est compréhensible, mais amplifier les tensions ne les résout pas : cela fragilise celles et ceux qui travaillent ensemble. Alerter est légitime et nous disons à chaque collègue en difficulté : **ne restez pas seul**. Encore faut-il que l'alerte serve à régler la situation. Votre histoire ne sera jamais rendue publique sans votre accord, et nous vous accompagnons avec les outils existants : protection fonctionnelle, registre SST, formation spécialisée, déontologue, médiation, saisine de la direction ou de la DGAP.

Ce que nous portons. Cette situation pose des questions que tout service doit se poser. Comment gérer le lien personnel entre un agent et une personne suivie ? Qui décide, sur quelle base, et

Syndical National de l'Administration Pénitentiaire
✉ 12-14 rue Charles FOURRIER — 75013 Paris ✆ Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr https://twitter.com/snepap

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

comment tracer la décision ? Comment évaluer sans biais ni affect, quand l'émotion est légitime mais ne peut pas servir de boussole ? Comment accompagner la direction elle aussi, qui n'est pas formée à ces situations ? Nous demandons :

- une évaluation objectivée de chaque situation à enjeu, avec des outils structurés et des décisions collégiales et tracées
- un protocole écrit pour les violences intrafamiliales touchant un agent : cloisonnement interne, organisation des convocations, saisine des autorités compétentes, soutien aux victimes
- un plan déontologie pour tous, direction comprise : formation, analyse des pratiques, référent identifié
- un dispositif de médiation et d'écoute pour les équipes en tension, en lien avec la formation spécialisée.

Le SNEPAP-FSU est aux côtés des collègues, de toutes les équipes et de la direction qui s'engage à se former et à se cadrer. Défendre, ce n'est pas exposer : c'est évaluer, accompagner et protéger.

REGION AURA - DISP LYON

Syndical National de l'Administration Pénitentiaire
✉ 12-14 rue Charles FOURRIER — 75013 Paris ✆ Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr https://twitter.com/snepap

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

REGION AURA - DISP LYON

Syndical National de l'Administration Pénitentiaire
✉ 12-14 rue Charles FOURRIER — 75013 Paris ✆ Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr https://twitter.com/snepap

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN